

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 11 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze avril, à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CASTAN, Maire.

Présents : Mmes AGOSTINHO, ALAZET, BENITEZ, BERTHOMIEU, LAURENT, LESCURE, NAUDY, TORTES, VATASSO.

MM. BELKOWSKI, BROUSSAN, CASTAN, CAYLA, GAUDENZI, LAVIT, LEFROU, PEPOZ, PLANCHER, RAYNAUD.

Excusés : Mmes COSSIA, GRANADOS, SEGAUD, M. SANS.

Absents : Mmes GIGUET, MAILLOT, MM. BLAQUIERE, NIVALLE.

Procurations : Mme COSSIA à Mme TORTES, Mme GRANADOS à Mme BENITEZ, Mme SEGAUD à Mme LAURENT, M. SANS à M. CASTAN.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LAURENT

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Nathalie LAURENT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 avril 2017.

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la réunion du 04 avril 2017.

- 3) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend note que depuis la réunion du 04 avril 2017 Le Maire n'a pas pris de nouvelles décisions.

- 4) Budget principal M14.

- Compte administratif et compte de gestion 2016.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif qui récapitule l'ensemble des opérations réalisées pendant l'exercice budgétaire et qui fait apparaître les résultats de l'année.

De son côté, le comptable du trésor, seul habilité à manipuler les fonds pour le paiement des dépenses ou pour l'encaissement des recettes ordonnées par le Maire, dresse le compte de gestion.

Les deux documents doivent être parfaitement concordants.

L'exercice 2016 a été clôturé en dépenses de fonctionnement à 3 202 236,31 € et en recettes à 3 747 394,36€, ce qui aboutit à un résultat excédentaire de 545 158,05 €.

En section d'investissement, les dépenses ont été de 459 134,67 € et les recettes de 1 581 676,43 €, donnant un résultat excédentaire de 1 122 541,76 €.

Le compte administratif et le compte de gestion sont soumis au vote du Conseil Municipal et Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi :

Exécution obligatoire du virement en investissement prévu en 2016 :	88 739 €
Autofinancement complémentaire en investissement 2017 :	440 000 €
Excédent reporté en recettes de fonctionnement 2017 :	16 419 €

Sous la présidence de Madame Nathalie LAURENT, 1^{ère} Adjointe au Maire, et Le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal adopte le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat 2016 par 21 voix pour et 2 voix contre (MM. Cayla, Pépoz).

- Budget primitif 2017.

Monsieur le Maire fait savoir que faute d'informations financières complémentaires, le projet de budget 2017 présenté lors du débat d'orientations budgétaires du 4 avril 2017 n'a pas subi de modifications notables.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, sur lequel figurent les bases d'imposition prévisionnelles, permet de déterminer le produit nécessaire à l'équilibre du budget.

Le produit attendu figurant sur l'état de notification qui a été communiqué à la commune est égal à 1 551 498 € à taux constants.

Pour Montady, le produit prévu au budget est arrêtée à 1 550 000 €, sans variation des taux communaux des trois taxes locales : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Ainsi, les taux des taxes locales restent fixés à :

	<u>Taux 2016</u>	<u>Taux 2017</u>
TH :	21,40%	21,40%
TFPB :	25,91%	25,91%
TFPNB:	78,06%	78,06%

Prenant en compte ces éléments, le projet de budget reste fidèle aux orientations fixées le 4 avril et voit la section de fonctionnement équilibrée à 3 560 919 € et la section d'investissement à 3 491 136€. Il ressort des montants attendus de la fiscalité locale que les prévisions de recettes corrigées ne varient guère par rapport aux produits estimés lors du débat d'orientations budgétaires.

En section d'investissement, la reprise en recette de l'excédent d'un montant de 1 122 541 € constaté en 2016, et l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement, d'un montant global de 611 758 €, permettront de financer une grande partie des dépenses prévues pour l'année, avec, notamment, en complément une subvention de la Région de 200 000 €, du Département de 250 000 € et une participation de La Domitienne de 958 000 € pour la construction d'une salle multiculturelle et la réalisation des infrastructures du quartier La Condamine.

Une recette complémentaire d'un montant de 157 837 € apparaît au budget, correspondant à la valeur des terrains d'assiette du lotissement communal, qui doit être reversée au budget principal.

C'est ainsi que le montant des travaux de voies et de bâtiments est arrêté à 3 291 136 €, avec 10 000 € pour les acquisitions de biens.

Ces crédits nouveaux sont répartis entre différents programmes pour porter leur montant à : voirie urbaine 184 136 €, salle multiculturelle 2 600 000 €, éclairage public 30 000 € et vidéo surveillance 35 000 €, les autres programmes d'investissement restant inchangés par rapport au DOB.

Le remboursement du capital d'emprunt de l'annuité 2017 est de 190 000 €, alors que l'équilibre de la section est obtenu sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à un emprunt.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'exprimer sa position par un vote pour la fixation des taux des taxes locales pour 2017 et pour l'approbation du budget primitif 2017.

Après une observation de M. Pépoz portant sur les montants de la subvention attribuée pour le rugby et l'absence de subventionnement de l'USM foot, ainsi que sur une forte augmentation des frais de personnel depuis 2014, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 2 voix contre (MM. Cayla, Pépoz), approuve le budget principal pour l'exercice 2017 et les taux des taxes locales correspondants qui restent fixés aux mêmes valeurs qu'en 2016.

- 5) Budget service eau et assainissement M49.

- Compte administratif et compte de gestion 2016.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la section d'exploitation qui se solde sur un excédent de 118 330,38 € pour 86 847,61 € en dépenses et 205 177,99 € en recettes.

En section d'investissement le résultat positif est de 123 035,67 €.

Le total des dépenses réalisées est de 524 018,54 €, celui des recettes est de 647 054,21 €.

Le compte administratif et le compte de gestion sont concordants et il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces documents et de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation 2016, proposé ainsi :

- Exécution obligatoire du virement à l'investissement prévu en 2016 : 13 500 €
- Autofinancement complémentaire en investissement 2017 : 95 000 €
- Excédent reporté en recette d'exploitation 2017 : 9 830 €

Conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur Le Maire s'étant retiré de la salle de réunion, Madame Nathalie LAURENT, 1^{ère} Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de procéder au vote sur ces questions.

Le Conseil Municipal, à la majorité par 20 voix pour et 2 voix contre (MM. Cayla, Pépoz), approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation proposée.

- Budget primitif 2017.

Monsieur le Maire présente ensuite le projet de budget qui, en dépenses et recettes d'exploitation est équilibré à 188 469 €.

Le montant des surtaxes eau et assainissement est fixé sur la base d'un volume annuel estimé à 200 000 m³, soit une recette attendue de 76 000 €.

Le montant de la surtaxe eau reste à 0,165 € HT par m³, celui de la surtaxe assainissement à 0,215 € HT par m³.

La section d'investissement totalise en dépenses et recettes 482 403 €.

Le remboursement du capital d'emprunt est égal à 15 600 €, et les reprises de subventions amorties à 41 639 €. Il est prévu une somme de 6 000 € pour le solde de la réhabilitation des réseaux d'assainissement dans la rue du Pin, la rue des Peupliers et la rue des Puits et des inscriptions de provisions budgétaires pour des travaux sur le réseau d'eau potable et sur le réseau d'assainissement des eaux usées pour 169 164 €, compte tenu de la vétusté et de la fragilité de certains tronçons.

Un crédit de 250 000 € est inscrit pour la réfection du réseau d'assainissement de l'avenue de Béziers, préalablement à sa réhabilitation complète par le Département.

En recettes, les autofinancements représentent 124 100 €, complétés par l'amortissement des investissements pour 57 000 €, les subventions pour 178 268 € et l'excédent reporté pour 123 035 €.

Aucun emprunt n'est nécessaire pour assurer l'équilibre de la section.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer pour approuver le montant des surtaxes eau et assainissement pour 2017 et pour adopter le budget primitif 2017.

A la majorité par 21 voix pour et 2 voix contre (MM. Cayla, Pépoz), le Conseil Municipal approuve le montant des surtaxes eau et assainissement et adopte le budget primitif 2017.

- 6) Budget annexe lotissement communal « Les Anciennes Ecoles ».

- Compte administratif et compte de gestion 2016.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le premier budget annexe du lotissement communal « Les Anciennes Ecoles » a été voté par délibération du conseil municipal du 29 juin 2015. Il indique que l'exercice budgétaire 2016 se solde sur un déficit de fonctionnement de 136 025,09 € pour un montant de dépenses de 1 450 694,92 € et de recettes de 1 314 669,83 €.

En section d'investissement les dépenses ont atteint 1 263 051,83 € et les recettes 1 000 000,00 €, le solde négatif étant de 263 051,83 €.

Ces résultats sont repris en dépenses au budget 2017.

Le compte administratif et le compte de gestion sont concordants et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces documents et de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 : Déficit reporté en dépense de fonctionnement 2017 : 136 025 €.

Conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur Le Maire s'étant retiré de la salle de réunion, Madame Nathalie LAURENT, 1^{ère} Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de procéder au vote sur ces questions.

Le Conseil Municipal, à la majorité par 20 voix pour et 2 voix contre (MM. Cayla, Pépoz), approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement proposée.

- Budget primitif 2017.

Monsieur le Maire présente les dispositions du budget 2017 : la section de fonctionnement du budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 318 000 €.

Les dépenses sont essentiellement constituées d'opérations d'ordre portant sur les variations de stocks de terrains aménagés (990 052 €) et le transfert de la valeur des terrains d'assiette du lotissement du budget principal vers le budget annexe (157 838 €), auxquels s'ajoutent diverses dépenses pour des travaux de finition (23 084 €), des frais financiers (11 000 €) et le déficit reporté (136 026 €).

Les recettes proviennent de la vente des terrains viabilisés (591 000 €) et des variations de stocks (727 000 €), opération d'ordre qui permet de constater la valeur des terrains équipés prêts à être vendus.

En section d'investissement on retrouve les recettes provenant d'opérations d'ordre entre sections liées aux variations de stocks de terrains (990 052 €).

En dépense apparaît le déficit 2016 reporté (263 052 €) et des opérations d'ordre portant sur les terrains aménagés (727 000 €).

Le prêt de préfinancement des travaux à court terme sur une durée de 2 ans qui a été contracté devra être remboursé in fine en 2018, les échéances trimestrielles ne comprenant, jusque-là, que des intérêts

dont le montant est de 2 575 € par trimestre et qui sont budgétés au compte 6611 de la section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2017, le montant des intérêts dus sera de 10 300 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal, à la majorité par 21 voix pour et 2 voix contre (MM. Cayla, Pépoz), adopte le budget primitif 2017.

- 7) Questions Diverses.

- M. Pépoz signale qu'un véhicule de la commune a été aperçu devant le domicile d'un particulier pour enlèvement d'un palmier avec une grue.

Il demande s'il serait possible de prévoir le ravalement des façades du Centre Socio Culturel et où seront installées les caméras de vidéosurveillance dans la commune.

- M. Belkowski précise qu'il n'est pas informé de l'enlèvement de végétaux chez des particuliers mais qu'il va se renseigner auprès des services techniques. Cependant ceux-ci ne disposant pas de grue sur les camions, il ne peut pas s'agir d'une intervention de la commune.

- M. Le Maire ajoute qu'il doit y avoir eu une confusion avec une entreprise privée qui aurait des tenues de travail ressemblant à celles des agents communaux et que, quoiqu'il en soit, l'enlèvement de déchets verts chez les particuliers n'est pas assuré par la commune.

Concernant la vidéosurveillance, la priorité sera donnée à la sécurisation des écoles et de l'avenue des platanes.

- M. Belkowski indique que les façades du Centre Socio Culturel ne peuvent être réhabilitées à court terme car des travaux de mise en accessibilité du bâtiment sont préalablement à prévoir.

- M. Cayla fait remarquer les nombreuses absences de Mme Giguet au conseil municipal et il demande pourquoi elle est portée excusée sur les procès-verbaux.

- M. Le Maire confirme que Mme Giguet étant depuis quelque temps à l'étranger elle ne peut pour l'instant participer aux réunions du conseil municipal et qu'elle s'en est excusée.

Ainsi délibéré à Montady les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président de séance,
Alain CASTAN, Maire

La Secrétaire de séance,
Nathalie LAURENT

Les membres du Conseil Municipal